

Formation sur la planification de l'exploitation forestière au stade des aménagements annuels des communes à l'arrondissement d'exploitation et aux aménagistes du CTFCACFCAM

LA CHAÎNE DE TRACABILITÉ

Du plan annuel d'opération à la commercialisation du bois

Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)-Yaoundé Cameroun

CTFC, 2011

Yokadouma, 25/08/2011

1

Plan du module

- Introduction
- Les objectifs de la traçabilité
- Mise en œuvre d'une chaîne de traçabilité

2

Introduction

Mise en œuvre du plan d'aménagement : Volet production

La mise en œuvre du volet production se fait à une échelle plus petite qui comprend 2 étapes: le PAO et le suivi de l'exploitation

Le PAO est un document dans le quel sont consignées toutes les prescriptions d'aménagement à réaliser dans une AAC.

3

Introduction

Mise en œuvre du plan d'aménagement : Volet production

Le suivi de l'exploitation :

Aptitude à maintenir à un certain niveau de maîtrise les activités de récolte et d'évacuation du bois afin de connaître les entrants et les sortants sur une période donnée.

Le résultat d'un bon suivi de l'exploitation est : la Traçabilité des produits (bois).

4

Introduction

Traçabilité

Aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'identifications enregistrées. « ISO 8402 »

Système qui permet une identification physique et documentaire du bois à tous les niveaux: exploitation, stockage, transport « BVQI ».

Un système qui permet de suivre le bois de la forêt au point de vente.

5

Les objectifs du suivi de l'exploitation : Traçabilité

6

Objectifs

- ▶ **Maîtriser les prévisions de production à l'avance (6 mois à 12 mois)**
- ▶ **Localiser la ressource et planifier les coupes selon les besoins des clients**
- ▶ **S'acquitter des obligations légales en matière d'exploitation forestière**
- ▶ **Maîtriser les flux de produits, sites de stockage et de transformation**
- ▶ **Identifier les anomalies dans le circuit de production**
- ▶ **Eviter les risques de mélange de bois d'origines diverses (bois légal et bois illégal)**

Mise en œuvre d'une chaîne de traçabilité

Mise en œuvre d'une chaîne de traçabilité

Les étapes

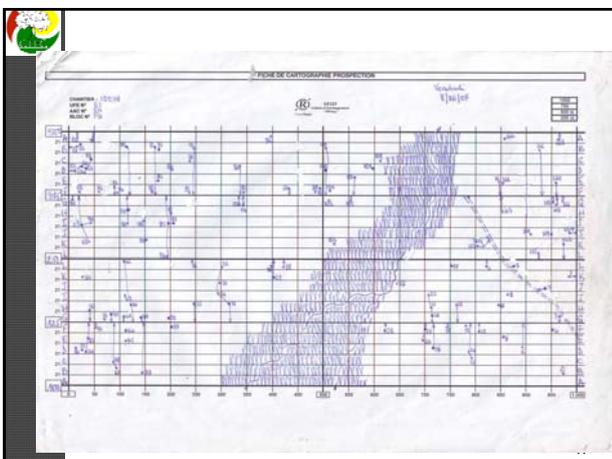
- ▶ **L'inventaire d'exploitation**
- ▶ **L'exploitation et le suivi terrain (Marquage et Enregistrement)**
- ▶ **Le suivi bureau (SGBD)**
- ▶ **L'archivage**

Les étapes

1. L'inventaire d'exploitation

Les documents d'enregistrement

- ▶ **Les fiches d'inventaire d'exploitation**
 - Numéro de bloc ;
 - Numéro de prospection ;
 - Essence ;
 - Diamètre à 1,30 mètre ou au-dessus des contreforts
 - Positionnement des arbres, routes, cours d'eau et marécages
- ▶ **Les cartes de prospection**
 - Saisie des données de terrain suivant une procédure;
 - Traitement des données



FICHE DE RELEVÉ PROSPECTION

CHANTIER :

UFE N° _____

AAC N° _____

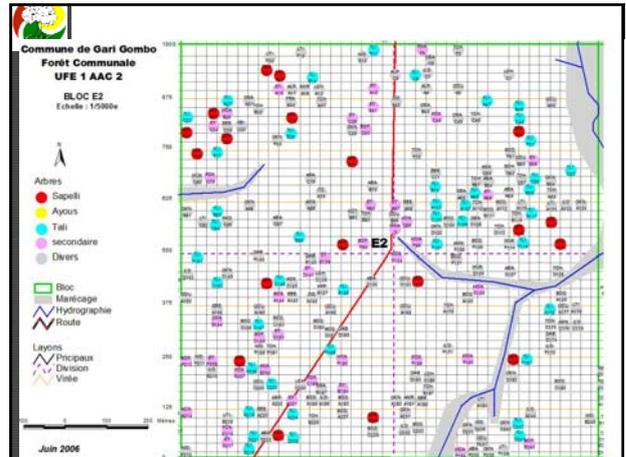
BLOC N° _____

N° Prosp.	Code Prosp.	Essence	Diamètre	Qualité	Observations

FICHE DE RELEVÉ PROSPECTION

CHANTIER : Forêt Communale
 UFE N° 1
 AAC N° 4
 BLOC N° C5

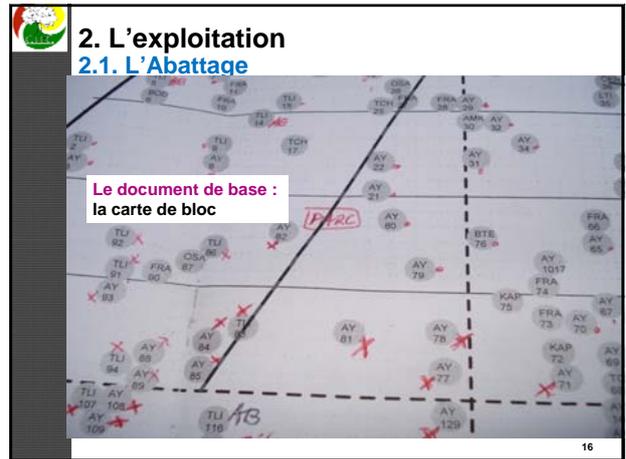
N° Prosp.	Code Prosp.	Essence	Diamètre	Qualité	Observations
38	B	SAP	120	2	
38	C	AY	180	2	
38	D	AY	180	2	
38	E	AY	110	1	S
38	A	AY	90	2	
38	B	AY	100	2	
38	D	AY	80	2	B
38	F	AY	120	2	
47	A	SAP	120	2	
47	C	AY	180	2	
47	D	AY	180	2	
47	A	AY	110	1	
47	B	AY	90	2	
47	C	AY	100	2	
47	D	AY	80	2	
47	E	AY	120	2	
47	F	AY	120	2	
47	A	AY	150	1	
47	B	DIB	160	2	
47	C	AY	160	2	
47	D	AY	160	2	
47	E	AY	160	2	
47	F	AY	160	2	
47	A	AY	160	2	
47	B	AY	160	2	
47	C	AY	160	2	
47	D	AY	160	2	
47	E	AY	160	2	
47	F	AY	160	2	



Les étapes

1. L'inventaire d'exploitation

Les marquages sur pied



2. L'exploitation

2.1. L'Abattage

Les documents d'enregistrement

Les fiches de suivi abattage

- > Date; UFA; AAC;
- > Code abatteur ;
- > Essence ;
- > N° de prospection;
- > N° de bloc
- > N° de poche et N° de parcelle

2. L'exploitation Fiche suivi abattage

Date: 6.12.3.8
 CHANTIER: M.F.A. MOSEY A.C.
 Dochu AB

SUIVI ABATTAGE N° 0000494

Code Abatteur	Essence	N° Prosp.	N° Bloc	Essence	ABANDON	MARQUAGE CARTE	VALIDATION
V	Tali	62	H3	1250			
V	V	63	V	850		En date du 11-5-8	
V	V	65	H2	635		zone à l'essai	
V	Tali	64	V	700	V	V	V
V	Tali	76	H3	720	V	V	V
V	Tali	96	V	575	V	V	V
V	Tali	112	V	375	V	V	V
V	Tali	116	H6	375	V	V	V
V	Tali	116	V	1000			
V	V	05	V	875			
V	V	166	H3	125			
V	V	167	V			accumulation	
V	Sapelli	150	V			4 Tali	
V	Tali	153	V			1 Sapelli	
V	Tali	167	V	250		1 Marou	
						1 Ayous	

2. L'exploitation

Le marquage forêt

➔ Les souches sont marquées après abattage

- Date;
- Code abatteur ;
- Essence ;
- N° de prospection;
- N° de bloc;
- N° de parcelle

19

2. L'exploitation

2.1. L'Abattage

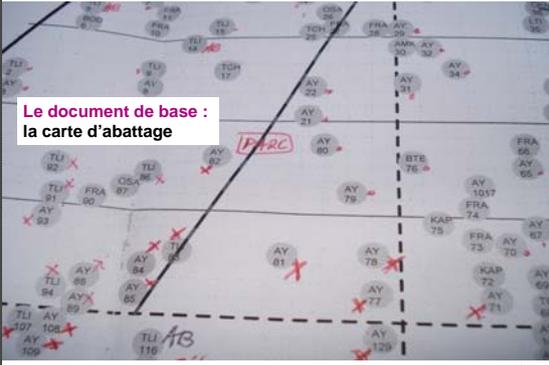


20

2.2. Le débusquage

Le document de base

Le document de base : la carte d'abattage



21

2. L'exploitation

2.2. Le débusquage

Les documents d'enregistrement

➔ Les fiches de suivi abattage

- Date; UFA; AAC; N°DF10
- Code abatteur ;
- Essence ;
- N° de prospection;
- N° de bloc
- N° de poche et N° de parcelle
- N° pied DF10 (ligne)
- N° débusqueur

22

2.2. Le débusquage

Les documents d'enregistrement

Fiche de suivi abattage – DF10

UFA/AAC : 10057, AAC : 3, Date : 03-10-2008, SFC v1

Chasseur : N. G. M. P., 018 90 67

Code abatteur	Essence	N° prospe	N° BLOC	Poche	Parcelle	N° pied DF10	Débus	DR	PB	Longueur	Volume	NB billes	Contrôle billes
01	varb	1165	112	1	375	1							
01	varb	1164	112	1	375	2							
01	varb	1163	112	1	375	3							
01	varb	1162	112	1	375	4							
01	varb	1150	112	1	375	5							
01	varb	1148	112	1	375	6							
01	varb	1155	112	1	375	7							
01	varb	1153	112	1	375	8							
01	varb	1154	112	1	375	9							
01	varb	1152	112	1	375	10							
01	varb	1151	112	1	375	11							
01	varb	1156	112	1	375	12							
01	varb	1157	112	1	375	13							

23

2.2. LE DÉBUSQUAGE



24

2. L'exploitation
2.2. Le débusquage
Le marquage des souches et houppiers

- UFA;
- AAC;
- N° pied DF10 (ligne)

25

2. L'exploitation
2.2. Le débusquage
Le marquage des souches et houppiers



26

2. L'exploitation
2.3. Le débardage
Les documents d'enregistrement

➤ Les fiches de traçabilité (Brouillon DF10)

- Date; UFA; AAC; N°DF10
- Code abatteur ;
- Essence ;
- N° de prospection;
- N° de bloc
- N° de poche et N° de parcelle
- N° pied DF10
- N° débusqueur
- GB, PB, D. Moy., Longueur, Volume, Nb billes

27

0169004
SFID FICHE DE TRACABILITE N° 0000782 SFID V1
 UFA/AAC 10054-03 Date 15-01-08

Date Abattage	Essence	N° Pros.	N° Bloc	Poche	Parcelle	N° Pied DF 10	Débusq.	GB	PB	D. Moy.	Longueur	Volume	Nb Billes	Conteneur Billes
06	Ajroun	82	F2	2	625	1	110	130	96	113	3380	33897		
08	Ajroun	108	F2	2	500	2		110	62	86	2070	17832		
08	mbé	109	F2	2	375	3		77	65	71	1320	5226		
11	mbé	115	F2	2	375	4		85	66	75	1800	7953		
11	Ajroun	117	F2	2	375	5		103	59	80	2480	10246		
11	Ajroun	118	F2	2	375	6		92	48	70	2350	11353		
11	Sop	121	F2	2	375	7		132	80	106	2460	8470		
11	Ajroun	123	F2	2	375	8		85	60	72	2340	9527		
11	Ajroun	120	F2	2	375	9		112	96	104	1120	9544		
11	Ajroun	127	F2	2	375	10		106	103	119	2780	30919		
11	mbé	128	F2	2	375	11		100	97	98	11250	91091		

28

2.3. LE DÉBARDAGE
Les documents d'enregistrement



29

2.3. LE DÉBARDAGE
Les documents d'enregistrement

30

2.3. LE DÉBARDAGE

31

2. L'exploitation

2.4. Réception et préparation au parc

Les documents d'enregistrement

- Les fiches de spécification parc
 - Date; UFA; AAC
 - Essence ; N° de prospection
 - N° pied DF10; N° bille
 - N° de bloc; N° poche
 - N° de poche; N° de parc
 - N° débardeur
 - GB, PB, D. Moy., Longueur, Volume
 - Evacuation

La colonne « évacuation » est remplie par le commis de Lettre de voiture

32

2.4. Réception et préparation au parc

Le document de base

33

2.4. RÉCEPTION ET PRÉPARATION PARC

Le marquage des billes au parc

34

2. L'exploitation

2.5. Evacuation (Transport des grumes)

Les documents d'enregistrement

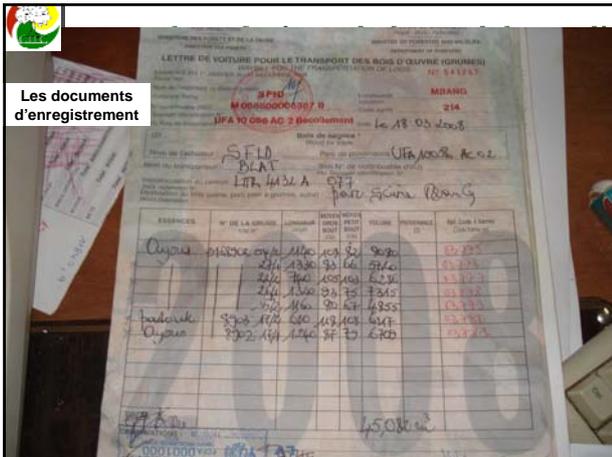
- Les fiches de spécification parc
 - Date; UFA; AAC
 - Essence ; N° de prospection
 - N° pied DF10; N° bille
 - N° de bloc; N° poche
 - N° de poche; N° de parc
 - N° débardeur
 - GB, PB, D. Moy., Longueur, Volume
 - Evacuation

La colonne « évacuation » est remplie par le commis de Lettre de voiture

35

2.5. EVACUATION (TRANSPORT DES GRUMES)

36



3. Le suivi bureau

3.1. Le marquage sur carte murale

Tous les arbres abattus, débusqués et débardés sont surlignés avec différentes couleurs

- arbre non surligné : non abattu
- arbre surligné au jaune: abattu
- arbre surligné au rose: débusqué
- arbre surligné au vert: débardé

38

3. Le suivi bureau

3.2. Saisie des données

Toutes les fiches de prospection sont saisies dans le SIG (logiciel ArcView)

1. Inventaire systématique

- Fiches d'inventaires d'exploitation
- Numéro unique pour chaque arbres

Saisie Ordinateur et vérification

39

3.2. Saisie des données

Toutes les fiches de suivi exploitation sont saisies dans un SGBD (logiciel ACCESS)

2. Fiche de suivi abattage, fiches de traçabilité, fiches de spécification parc

N° DF10 ↔ N° prospection pied

Administratif et officielle + données sur la provenance → Carnet chantier interne (Brouillon DF 10: Fiche de T.)

Saisie Ordinateur et vérification

40

3.2. Saisie des données

Toutes les évacuation du parc de rupture vers d'autres destinations sont saisies

4. Export

(LV) → Spécification (LV export)

Saisie Ordinateur et vérification

41

4. Archivage des documents et données de traçabilité

4.1. Sauvegardes sur supports informatiques

- L'accès à la base de données doit être contrôlé par un mot de passe détenu par l'opérateur
- Des sauvegardes régulières doivent être faites sur CD/DVD et conservées en lieu sûr
- Il faut mettre en place une procédure de maintenance du matériel et des logiciels existe

42



4.2. Archivage

❖ Classement des fiches d'inventaire d'exploitation par AAC

Dossiers par AAC, contenant :

- ❖ Carte de localisation des poches sur l'AAC ;
- ❖ Spécification de parc ;
- ❖ Lettres de voiture ;
- ❖ Rapports d'abattage ;
- ❖ Fiche de suivi de l'exploitation sur l'AAC.

A l'intérieur de ces dossiers, sous-dossiers par poches d'exploitation, contenant :

- ❖ Cartes de prospection ;
- ❖ Fiche de traçabilité ;
- ❖ Listing de l'exploitation renseigné ;
- ❖ Fiche de suivi de l'exploitation sur la poche.

43



4. Archivage des documents et données de traçabilité

4.2. Archivage

■ Toutes ces archives doivent être classées dans une salle préparée à cet effet.

■ Toutes les consultations des dites archives doivent se faire suivant une procédure bien définie.

44